



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 152 CC/31

Réunion du 20/03/2019

Présents : MM. LECOUR B – BELORGEY B. – BRUNEL N.

I- SENIORS

TIRAGE AU SORT

Le tirage des demi-finales des Coupes de Côte d'Or aura lieu à SPORT COMM' DIJON le jeudi 25 Avril à 18h30
Tous les clubs concernés sont convoqués à ce tirage au sort.

D4 NIVEAU BAS

Les premiers de chaque groupe de D4 Niveau Bas recevront un jeu de maillot numéroté.

Les deuxièmes de chaque groupe recevront quatre ballons.

Les récompenses seront remises lors de la Soirée des Récompenses le mercredi 12 Juin au Conseil Départemental

1.1 RESERVE

Match 20703280 D2 A ST JEAN DE LOSNE 2 – TILLES FC du 17/03/19

Réserve de TILLES FC, régulièrement confirmée par mail, droit à débiter sur le compte du club, sur la qualification et/ou la participation de tous les joueurs de ST JEAN DE LOSNE susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure ; celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification, il s'avère que tous les joueurs étaient qualifiés pour participer à la rencontre.

En conséquence, la Commission des Compétitions confirme le résultat acquis sur le terrain.

1.2 FORFAIT

Match 21317529 D4 B Niveau Bas FC VINGEANNE 2 – PERRIGNY LES DIJON du 17/03/19

Forfait non déclaré de PERRIGNY LES DIJON. La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à PERRIGNY LES DIJON 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à FC VINGEANNE 2.

Amende 100€ à PERRIGNY LES DIJON

1.3 MATCHS REMIS POUR TERRAINS IMPRATICABLES du 17/03/2019

D2

Poule B

20703415 ESVO – ASFO remis au 21/04/19

D3

Poule B

20703679 MAREY 1 – ST APOLLINAIRE 4 remis au 31/03/19

D4 – NIVEAU HAUT

Poule A

21259060 LAIGNES – GRESILLES FC 2 remis au 31/03/19

D4 – NIVEAU BAS

Poule A

21259265 BELAN – MVF 3 remis au 31/03/19

Poule B

21317527 MAREY 2 – ST JEAN DE LOSNE 4 remis au 31/03/19

Poule C

21317571 BLIGNY 2 – NOLAY 2 remis au 31/03/19

21317575 UFCO 2 – MANLAY 2 remis au 31/03/19

Les rencontres programmées pour le week-end de Pâques peuvent se jouer le 20,21 et 22 avril en accord avec les deux clubs

1.4 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

N° Match	Division	Poule	Rencontres			Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
20703683	D3	B	DIJON USC	3	F.C.A.B	1	24/03/2019	15H	15H30	

Match 21259061 UCCF 3 – TIL CHATEL 2 du 17/03/2019 se jouera le 31/03/2019 à 15 h 00

1.5 MATCHES REMIS du 17/03/2019

Comment déclarer un terrain impraticable :

- Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.
 - Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officielle et confirmer par un appel téléphonique.
Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés
 - 2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.
 - 3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.
- Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :

D2

AUXONNE 2 - prochain match le **31/03/2019**

1.6 COURRIERS

Mail de SAVIGNY CHASSAGNE concernant les obligations d'équipes de jeunes

Au Vu des règlements du District

Art 1.4 – Règle Générale

Un club de D1 à pour obligation d'avoir

- Une équipe à 11 et une équipe à jeu Réduit ou éventuellement une équipe Féminine jeune
- et**
- 10 licenciés parmi les U6 à U11 par club au 31 Décembre de la saison en cours

Art 1.5 En cas d'entente

OBLIGATION :

- **En foot à 11** : 6 licenciés jeunes minimum par club et par niveau au 31 Décembre de la saison en cours.
- **En foot à 8** (U15 et U13) : 4 licenciés jeunes minimum par club et par niveau au 31 Décembre de la saison en cours.
- **En foot animation** (U6 à U11) : 5 licenciés jeunes par club au 31 Décembre de la saison en cours

Sachant que le club de SAVIGNY CHASSAGNE est en entente en U15 à 11 avec RUFFEY STE MARIE, il devra donc compter 6 licenciés jeunes minimum dans cette équipe.

Au 15 juin une nouvelle situation sera faite, si le club compte moins de 6 licenciés, le club sera mis en infraction.

La sanction pour non-respect de cette obligation est

a) – 1ère saison d'infraction :

- Interdiction d'accession pour l'équipe 1ère du club.

II- JEUNES

2.1 FORFAITS

Match 21287909 U18 D2 B ST APOLLINAIRE 2 – UCCF du 17/03/2019

Forfait déclaré d'UCCF

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à UCCF 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à ST APOLLINAIRE

Amende 50 € à UCCF

Match 21322077 U13 D3 A VAL DE NORGE 2 – UCCF du 16/03/19

Forfait déclaré d'UCCF

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à UCCF 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à VAL DE NORGE

Amende 30 € à UCCF

Match 21327872 U15 A 8 ENT PRECY – ENT TILLES FC 2 du 16/03/19

Forfait déclaré de TILLES FC

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à TILLES FC 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à PRECY

Amende 30 € à TILLES FC

2.2 MATCHS REMIS POUR TERRAINS IMPRATICABLES du 17/03/2019

U18 D1

21287800 IS SELONGEY - CHEVIGNY ST SR 2 se jouera le 28/04/19

U15 D2 – B

21288042 Ent UFCO – CHEVIGNY ST SR 2 se jouera le 27/04/19

U15 à 8

21327869 CLENAY FCVN – ENT IS SELONGEY 2 du 16/03/19 se jouera en 13/04/2019

U13 D3 – F

21322222 BESSEY – ENT AISEREY IZEURE 2 se jouera le 13/04/19

2.3 REPROGRAMMATION DES MATCHS

Match	Ancienne date	Nouvelle date
U18 D1 / Phase Printemps	Poule A	405
21287800 51880.1 582593 Is-Selongey 1 - 521525 Chevigny St Sr 2	17/03/2019	28/04/2019 RP
U18 D3 / Phase Printemps	Poule A	408
21327017 52542.1 552236 E.S. Morvanelle 1 - 553300 Ent Saulon Corcelles 1	10/03/2019	14/04/2019 RP
U15 D2 / Phase Printemps	Poule B	412
21288042 52071.1 547733 Ent U.F.C.O 1 - 521525 Chevigny St Sauveur 2	16/03/2019	26/04/2019 RP
U15 Foot A 8 / Phase Printemps	Poule A	431
21327869 52598.1 851788 Clenay F.C.V.N 1 - 582593 Ent Is-Selongey 2	16/03/2019	13/04/2019 RP
U13 Foot A 8 - D1 / Phase Printemps	Poule A	413
21288259 52109.1 540102 J D F 21 1 - 550839 Semur Epoisses 1	16/03/2019	13/04/2019 RP
U13 Foot A 8 - D1 / Phase Printemps	Poule B	414
21288288 52137.1 524184 Marsannay 1 - 581367 Tilles F.C. 1	16/03/2019	13/04/2019 RP
21288291 52140.1 522263 Quetigny As 1 - 582593 Is-Selongey 1	16/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Printemps	Poule A	415
21288320 52168.1 527238 Ent Sennecey L/D 1 - 547733 Ent U.F.C.O 1	16/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Printemps	Poule B	416
21288343 52191.1 582593 Is-Selongey 2 - 522380 Ent Cessey 1	09/03/2019	13/04/2019 RP
21288344 52192.1 506790 U.S. C. D 3 - 522263 Quetigny As 2	09/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Printemps	Poule C	417
21288371 52219.1 531711 Ruffey St Marie 1 - 506750 Beaune As 3	09/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps	Poule A	418
21322072 52342.1 553664 U.C.C.F 1 - 524184 Marsannay 3	09/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps	Poule C	423
21322135 52402.1 581917 Savigny Chassagne 1 - 546171 Fccl 3	16/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps	Poule E	425
21322195 52460.1 541543 Ouges 1 - 506867 Chenove 1	16/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps	Poule F	426
21322222 52486.1 549970 Bessey Citeaux 1 - 552004 Ent Aiserey Izeure 2	16/03/2019	13/04/2019 RP

2.4 PHASE DEPARTEMENTALE FESTIVAL U13 PITCH

Le plateau n°1 CHENOVE – GJMVSR – IS SELONGEY – Ent UFCO joué au 16 Mars 2019

Qualifiés : GJMVFSR – IS SELONGEY B

La Finale Départementale du Festival U13 – Pitch se déroulera le samedi 6 Avril sur le terrain de VENAREY LES LAUMES

2.5 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres			Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
21287884	U18 D2	A	DAIX	1	ENT FCCL	1	30/03/2019	16H30	31/03/2019	10H
21287919	U18 D2	B	TILLES F.C.	1	GEVREY CHAMBERT	1	06/04/2019	15H	11/05/2019	
21327038	U18 D3	A	E.S. MORVANDELLE	1	MARSANNAY	3	26/05/2019	10H	25/05/2019	15H
21288051	U15 D2	B	GJ MVSR	2	MPL	1	06/04/2019	15H	27/04/2019	
21288053	U15 D2	B	ENT RUFFEY STE MARIE	1	FONTAINE LES DIJON	2	06/04/2019	15H		17H
21288259	U13 D1	A	USS1	1	JDF 21	1	17/03/2019	15H	13/04/2019	16H00
21288295	U13 D1	B	IS-SELONGEY	1	TILLES F.C.	1	23/03/2019	15H		14H
21288259	U13 D1	B	MARSANNAY	1	TILLES F.C.	1	16/03/2019		13/04/2019	10H30
21288352	U13 D2	B	IS-SELONGEY	2	U.S. C. D	3	23/03/2019	15H		14H
21322168	U13 D3	D	GENLIS AS	2	IS-SELONGEY	3	23/03/2019	14H		10H30

2.6 POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

Sans retour des feuilles manquantes dans le tableau ci-dessous ou d'explications **avant le 27 mars 2019**, la commission appliquera une amende de 15 € par feuille manquante.

Pointage plateaux du 9 février 2019 - Mise à jour le 20 mars 2019			
	U11	U9	U7
Feuilles de présence	09-févr	09-févr	09-févr
Ccof Vitteaux	à Usse		
Chenôve			à Grésilles
Meursault		à Chassagne	
Mvf	à Usse		
Quetigny			à Longvic
Sennecey Neuilly	à Sennecey		
Feuilles de bilan	U11	U9	U7
	09-févr	09-févr	09-févr
à Grésilles	x		
à Mvf	x		
à Quetigny	x		

Les feuilles de plateaux doivent parvenir au secrétariat le LUNDI qui suit les plateaux.
En cas de non envoi des feuilles de présence et de bilan, une amende de 15 € sera appliquée.

Pointage plateaux des 9 et 16 mars 2019 - Mise à jour le 20 mars 2019

Feuilles de présence	U11		U9		U7
	09-mars	16-mars	09-mars	16-mars	09-mars
Ahuy					à Val de Norge
Aiserey Izeure			à Ruffey		
Asptt Dijon				à Quetigny	
Brazey			à Urban		
Fauverney		à Cessey	à Daix		
Fenay					à Daix
Fontaine les Dijon	à Morvandel			à Pouilly	
Grésilles	à Marsannay	à Dfco	à Neuilly		
Is Selongey				à Grésilles	
Longvic					à Fauverney
Magnien	à Pouilly				à Précy
Mvf	à Asfo - à Usse				
Nolay				à Urban	
Ouges			à Ulfe		
Tilles				à Plombières	
Uccf	à Morvandel	à Venarey			
Uscd	à Marsannay				
Val de Norge	à Longvic				
Vougeot					à Chenôve
Feuilles de bilan	U11		U9		U7
	09-mars	16-mars	09-mars	16-mars	09-mars
Aiserey Izeure				x	
Auxonne		x			
Chenôve		x			
Chenôve		x			
Is Selongey		x			
Quetigny	x				
Sennecey Neuilly		x			
Seurre				x	
St Jean de Losne			x		
Uccf	x		x	x	
Val Norge				x	

U13

Il est important de rappeler que les clubs DOIVENT saisir, avant le lundi matin, sur Footclubs, les résultats du ou des matches U13 à domicile du weekend.

Après pointage des feuilles de match et de défi jonglage U13, nous ne sommes pas en possession de celles-ci-dessous :

Samedi 16/03/2019

21288261 52111.1 526918 As Fontaine D'Ouche 1 526741 Longvic 1

U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Printemps Poule A

21288319 52167.1 526918 As Fontaine D'Ouche 2 521167 Gevrey 2

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule C

21322137 52404.1 521167 Gevrey 3 540450 Seurre 1

2.7 TOURNOIS

DFCO :

U11 le 22/06/2019

U13 le 23/06/2019

III- FEMININES

3.1 FORFAIT

Match 21380126 CH FEM PHASE BRASSAGE POUILLY – SENNECEY LES DIJON du 18/03/19

Forfait déclaré de SENNECEY LES DIJON.

Amende 10 € à SENNECEY LES DIJON

3.2 CHAMPIONAT FEMININ – PHASE DE BRASSAGE

Résultats Journée n°2 du 18/03/2019

- Match n°1 TILLES FC – LACANCHE -> 12-2
- Match n°2 ENT QUETIGNY – DUC 2 -> 7 - 3
- Match n°3 BEAUNE – F.C.C.L -> 3 - 0
- Match n°4 POUILLY EN AUXOIS – SENNECEY LES DIJON -> Forfait de SENNECEY
- Match n°5 MPL – EF VILLAGES -> 1 – 4

D'après les résultats des 3 tours de brassage, la Commission établit les groupes suivants

Poule Haute : TILLES FC - ENT QUETIGNY - EF VILLAGES - SENNECEY LES DIJON - BEAUNE

Poule Basse : FCCL – MPL - DUC 2 – LACANCHE - POUILLY EN AUXOIS

3.3 REPROGRAMMATION

Match 21341183 CRIT FEM FENAY – REMILLY du 18/03/19 est remis au 8 Avril 2019

IV- FUTSAL

4.1 NON ENGAGEMENT

Non engagement en D1 Futsal District de TEAM MONTCEAU pour la Phase Printemps.

FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Match 21259090 D4 NIV HAUT – B JEUNESSE MAHORAISE – ES MORVANDELLE du 17/03/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre.

S'agissant d'un problème de paramétrage, au niveau du District, sur le ce championnat pour l'équipe de JEUNESSE MAHORAISE.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21287882 U18 D2-A LONGVIC – MEURSAULT du 16/03/2019

La Commission prend connaissance de l'annotation de LONGVIC sur la feuille annexe.

Suite à l'appel téléphonique du Secrétariat à M. KERROUM pour solutionner le problème de la tablette.

La Commission demande au club de LONGVIC de tout mettre en oeuvre afin que la FMI soit mise en place lors des prochains matches et rappelle qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, le club doit prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Absence de rapport d'échec : Amende 36 € pour LONGVIC

F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 16 et 17 Mars 2019

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I : R.A.S

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR

Le secrétaire de séance : N. BRUNEL